Et il lui montre la lettre dans laquelle M. de Jonquières, au courant de tout, écrivait :

« Après toutes les vilenies que vous avez commises, vous devez une réparation à la société ! Faites-vous sauter la *caisson* ! »

Mon mari connaît nos relations. L'histoire de l'avortement, dit Mme de Jonquières, vous lui avez tout fait raconter par Mme Audibert, et j'ai tout avoué.

M. Fouroux rit énergiquement.

— Ah ! c'est ainsi ; faites chercher mon ami et Mme Audibert. Mde Sainte-Colombe, qui a entendu vos dénégations, verra que vous êtes un impudent menteur !

Et, chose inouïe, le mari et la femme Audibert arrivent chez M. Fouroux. M. de Jonquières raconte qu'il a appris son malheur à la matinée par la bouche de Mme Audibert.

« Après toutes ces confessions, on se sépare, en convenant de garder le silence le plus complet sur ce drame.

Dans le courant du mois d'août, Mme de Jonquières reçut une lettre pressante de M. Fouroux.

« Venez vite, lui écrivait-il, au Mourillon, le procureur de la République sait tout et il va commencer des poursuites. »

Mme de Jonquières ne se dérange pas. Le jour même, une deuxième lettre encore plus pressante :

« Le procureur de la République, disait-elle, perquisitionne chez moi ! Il veut vous interroger. »

Mme de Jonquières se rendit alors à cette invitation, mais elle ne vit pas le magistrat.

— Où donc est-il ? demande-t-elle.

— Il vient de partir, répondit M. Fouroux.

Prise de soupçon, Mme de Jonquières dépêche M. de Sainte-Colombe auprès du procureur de la République pour savoir si, exactement, il s'était rendu chez M. Fouroux.

Le procureur de la République ne savait pas ce que cela signifiait même.

Nos lecteurs connaissent maintenant le reste : la démarche de M. de Jonquières, ses reproches ingrédients aux deux cas de son frère et d'une de ses parentes, appelés au parquet pour une lettre de menaces, les poursuites ordonnées et les aveux des inculpés.

Voilà toute l'affaire. Tous ces renseignements sont exacts. Il n'y a rien de plus, rien de moins, c'est la pure vérité.

HORRIBLE CRIME

Notre correspondant de Nancy nous télégraphie :

Depuis trois semaines, Mme Lebon, femme d'un négociant en vins de Vje-sur-Seille, avait disparu sans laisser de traces. Lebon maltraitait sa femme. Afin de donner satisfaction à l'opinion publique, la police était intervenue, mais Lebon déclara qu'il ne savait pas ce que sa femme était devenue. La maison avait été visitée de fond en comble, mais inutilement.

Or, voici qu'un habitant de Marsal vient un tonneau d'alcool qu'il avait acheté à Lebon. Intrigué, il ouvre le tonneau et trouve le corps de Mme Lebon, baigné dans l'alcool.

La gendarmerie, prévenue, allait arrêter *hier le meurtrier, qui est le temps de se brûler la cervelle.*

On vient d'arrêter quatre ouvriers et deux parents de la femme qui auraient participé au crime.

Les époux Lebon laissent quatre enfants.

LE DRAME DE BORDEAUX

Ordonnance de non-lieu

La chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui une ordonnance de non-lieu en faveur de la jeune Pourquet.

Rappelons, en se le rappelle, a assassiné son père, qui tentait de la violer.

Les Manifestations ouvrières

EN BELGIQUE

L'Anniversaire de Jemmapes

Nos correspondants belges nous envoient les dépêches suivantes :

A BRUXELLES

Le parti socialiste a fait distribuer un manifeste aux soldats qui se termine ainsi :

Nous vous aimons, nous demandons justice pour vous comme pour nous ; nous n'avons pas vous que des sentiments d'affection et de fraternité; nous n'oublier pas qu'hier vous, sont des ouvriers de la même existence que nous et que, votre temps de caserne étant expiré, vous serez de nouveaux des nôtres.

Bruxelles, 9 novembre. — Un grand meeting a eu lieu rue d'Or, M. Volders a prononcé un discours très violent et longuement acclamé, donnant rendez-vous à tous les socialistes pour demain lundi à six heures.

DANS LE CENTRE

Morlanwelz, 9 novembre. — A 3 heures 40, 7 à 8,000 ouvriers quittent la place de la Station pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Les musiques jouent la *Marseillaise* que les manifestants accompagnent à pleine voix. Toute la région est représentée. Dans le cortège on remarque beaucoup de femmes.

Les manifestants ont à leur coiffure les mots : « Suffrage universel ».

Citons quelques inscriptions qui figuraient dans le cortège :

« Une nation qui n'est pas représentée est » semblable à un homme privé de la parole, » suffoquant, tout plus que ses bras pour faire » connaître ce qu'il demande. Chaque ci- » toyen a le droit de choisir librement et di- » rectement ses représentants ; en dehors de » cette formule et absurdissement. »

La lettre suivante est remise à M. Waroqué, bourgmestre :

« A MM. les membres de la Chambre des représentants.

Messieurs,

Les délégués des sociétés ouvrières et démocratiques du canton ouvrier du Centre, a l'honneur de solliciter de votre bienveillance la révision de l'art. 47 de la Constitution qui permettra d'établir l'égalité politique en Belgique.

Il importe aujourd'hui pour le peuple belge d'être *convaincu* *avec* *sincérité* *que* *pas* *plus* *que* *les* *autres* et libres, possédant comme leurs frères d'Allemagne, de France, de Suisse, d'Amérique, leurs droits politiques.

Le maintien de l'écartement du peuple du choix de ses représentants est contraire à la Constitution qui proclame le droit et le contribution d'un ordre social plein d'inégalités et de privés.

Que signifie, en effet, cette Constitution proclamant tous les Belges égaux devant la loi, donc tous les Belges doivent obéir aux lois, auxquelles ils n'ont pas été appelés à les admettre.

L'article 25 proclame que tous les pouvoirs émanent de la nation. Et cette population, Messieurs les Ministres, ce n'est pas ce qui ne se compose pas de 130,000 citoyens, mais de tous les hommes majeurs.

C'est pour obéir à la volonté dans l'appréciation de l'art. 25 de la Constitution que la Fédération des ouvriers du Centre vous demande de reconnaître qu'il y a lieu de réviser l'art 47, dans l'intérêt de la tranquillité et de la paix en Belgique.

Le peuple, devenu libre par la possession de ses droits politiques, ne pourra plus subsister et travailler à l'étude de la solution des problèmes économiques et politiques du notre époque, dont *l'ignorance* *et* *l'oubli* *de* *ses* *droits* *l'ont* *tant* *causé* *souffrir* *de* *crise* *et* *de* *misère* *pour* *l'industrie*, *le* *commerce* *et* *l'agriculture*.

Nous l'espérons que son accueil sera fait à notre demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos sentiments sincères.

Suivent les signatures.

A CHARLEROI

Charleroi, 9 novembre.— La ville est sens dessus dessous. La drapeau flotte à presque toutes les fenêtres.

A midi précis, le cortège se met en marche. En tête figure une vaste toile peinte, représentant un apôtre quelconque du socialisme enchaînant un ouvrier désespérant qui se détrompe une partie de liens. Autour de la peinture, on lit cette devise, dont nous respectons l'orthographe : *Homme apprend à connaître la lumière brise les chaînes. Voici la liberté. Suffrage universel.*

Puis vient Jean Callewaert, le grand chef du mouvement socialiste dans notre bassin, et le comité organisateur de la manifestation, précédant le groupe de Jumet-Gohyssart. Derrière vient l'*Union des Commerçants du bassin de Charleroi*.

Citons ensuite les ligues ouvrières de Charleroi-Nord, Gilly, Dampremy, Montigny-sur-Sambre, Jamagne, Pont-de-Loup, Wanfercée-Baulet, Châtelet, Farciennes, Farciennes, Tamines, Gosselies, Fleurus, Châtelineau avec ce cartel caractéristique : *Refuser le droit au peuple c'est jouer à la révolution*, Roux, Courcelles, Forchies-la-Marche — groupe conduit par les conseillers communaux socialistes récemment élus, — Monceau-sur-Sambre, Jumet, Roux, Landelies, Fontaine-l'Evêque, Anderlues, Leernes, Mont-sur-Marchiennes, Montigny-le-Tilleul, Couillet, Jamiquel. Un nombre considérable de sociétés de libre-pensée et les jeunes gardes libérales de Dampremy et de Marcinelle.

Les groupes de femmes sont nombreux et nos deux sœurs défilent.

Les musiques jouent avec entrain, mais l'horrible petite pluie fine qui tombe vous pénètre jusqu'aux os, empêche l'enthousiasme.

Le cortège effectue sans incident tout son trajet. Il a défilé pendant environ une heure, ce qui prouve que le nombre y a été grand, ce qui permet d'évaluer le nombre des manifestants à 12 ou 15,000.

Parvenus au lieu de dislocation, les groupes regagnent sans se retourner le chemin de leurs communes.

A MONS

Mons, 9 novembre. — A 11 heures 1/2, le cortège composé de 5 à 6,000 ouvriers se met en marche.

Quelques drapeaux rouges et autant de cartels renseignent les nous des sociétés. Un seul porte une inscription digne d'être signalée, la voici : *Montois, souvenez-vous du 10 juin (Signé) : Le suffrage universel.* Les pauvres diables, trempés et crottés, s'alignent mélancoliquement sur files de quatre, puis la colonne s'ébranle. En avant marchent quelques officiers de police et des agents et des gendarmes.

Les musiques écorchent la *Marseillaise*. De temps à autre, quelques clameurs s'élèvent : « Vive le suffrage universel ». Pas un cri, pas un mot, pas un mouvement parmi les personnes, assez peu nombreuses, qui regardent passer le cortège.

Il y a 8 à 900 manifestants. Les plus pessimistes de la Fédération boraine avaient espéré mieux que cela. Aussi leur désillusion est-elle complète. Nous remarquons dans le cortège *Fauvrisse, le parlementaire* bien connu, M. l'avocat Emile Bourlard.

Le cortège a parcouru paisiblement l'itinéraire qu'il s'était tracé.

Les manifestants se sont ensuite dirigés vers l'hôtel du gouvernement provincial. M. le comte d'Ursel avait fait prévenir, le matin, les délégués qu'il ne pourrait les recevoir, leurs revendications devant être adressées directement à la Chambre. Néanmoins le concierge de l'hôtel avait reçu des consignes pour attendre les délégués dans le cas où ceux-ci se seraient présentés.

En passant devant l'hôtel du gouvernement une formidable acclamation retentit : « Vive le Suffrage universel ! Vive le Peuple *retentit*.

Devant la caserne des chasseurs à pied, les musiques jouent la *Marseillaise* qu'elles répètent devant la maison de M. Arcos, consul de France. On crie même : Vive la France ! Vive la République !

La police avait reçu l'ordre d'arrêter les conseillers municipaux de Paris qui seraient arrivés à Mons.

A une heure, la manifestation était terminée.

A LIÈGE

Liège, 9 novembre. — Manifestation colossale. A 11 h. 1/2 le cortège composé de 5 à 6000 socialistes venus de toute la région s'est mis en route.

Beaucoup de drapeaux rouges et de nombreux drapeaux portant pour revendications : « Suffrage universel ou grève générale. — Nous sommes fatigués, d'être des esclaves. — Vive le suffrage universel. — Nous voulons le suffrage pour tous. — Vive la révision. — Dernier avertissement avant les poursuites. — Pas de devoir sans droit et pas de droit sans devoir, etc., etc. » Quelques dessins allégoriques, dont un représentant le prolétaire dans un berceau aux côtés duquel se trouvent un curé et un libéral doctrinaire.

Le cortège conduit par deux cavaliers montant les chevaux de la société *La Populaire*. L'un des cavaliers portait un drapeau rouge et l'autre un drapeau aux couleurs liégeoises, symbole de l'union des membres de l'unité organisateur, puis suivaient les manifestants porteurs de cocardes rouges, le chapeau ou la casquette entouré d'une banderole avec ces mots : « Que pour notre aile en Afrique nous ferons bien sans lui, » ou : « Vive le suffrage universel. »

Les musiques jouent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Aux fenêtres pavoisées, beaucoup de dames très élégamment mises qui agitent leur mouchoir et que les manifestants remercient par de formidables acclamations.

Sur la place Saint-Lambert le spectacle est grandiose.

Toutes les musiques réunies jouent la *Marseillaise*. Les manifestants chantent avec un enthousiasme émouvant.

Place Saint-Lambert, le cortège est plus plein de vie. Toutes les musiques jouent et les manifestants chantent. On passe sous les fenêtres de l'Association libérale en ce moment fermée et le cortège défile devant la *Société libérale*. Le citoyen Demblon monte sur une chaise et, du haut de cette tribune improvisée, prononce un discours interrompu par des applaudissements : « Citoyens, dit-il en substance, la manifestation de ce jour est la dernière organisée pour obtenir les droits politiques dont nous sommes frustrés jusqu'à présent. L'ère des manifestations pacifiques est passée aujourd'hui, et le répète ce que je disais il y a sept ans : « Si on ne nous donne pas le droit de vote universel sous la pression, nous jurons de n'avoir ni trêve ni repos avant de l'avoir obtenu et séparons-nous aux cris de : « Vive le suffrage universel ! Vive la révolution sociale ! »

Les paroles de M. Demblon sont accueillies par des acclamations. Les manifestants lèvent la main et, comme le 10 août dans la place de St-Gilles, prennent l'engagement demandé. « Maintenant, dit M. Demblon, le gouvernement est prévenu. Nous avons posé notre ultimatum et saurons user de moyens sinon légaux du moins légitimes. »

Les musiques exécutent une dernière fois la *Marseillaise*, la manifestation est finie.

A PARIS

Paris, 9 novembre. — Un meeting de protestation, organisé par le Cercle démocratique belge de Paris, contre l'interdiction par le gouvernement belge, de la manifestation boraine, à l'occasion de l'anniversaire de Jemmapes a eu lieu aujourd'hui au Tivoli-Vaux-Hall.

On comptait 1,500 assistants.

Après des discours de MM. Defuisseaux, Hubbard et Chauvière, la réunion a voté l'ordre du jour suivant :

Les Belges habitant Paris, réunis au nombre de 2,000, en la salle du Tivoli-Vauxhall, protestent énergiquement contre l'arrêté despotique du gouvernement belge interdisant manifestation de Jemmapes. Ils protestent d'autant plus énergiquement que le gouvernement belge a autorisé et encouragé la manifestation allemande de juin dernier sur le champ de bataille de Waterloo et plus récemment encore la manifestation anglaise d'Ivire pour l'inauguration d'un monument à la mémoire des soldats anglais tombés à Waterloo.

Unis dans un même sentiment d'affection profonde pour la France, leur mère-patrie gauloise, leur mère la France qui leur accorda la plus généreuse hospitalité, les Belges habitant Paris affirment leur dévouement à la France, leurs esprits pour les menées aller mandes du gouvernement cesslaire de Léopold II de Saxe-Cobourg-Gotha et déclarent que si jamais un danger menaçait la France, ils seraient heureux et fiers de verser leur sang pour la défendre.

Bruxelles, 9 novembre. — Par ordre du gouvernement belge, les troupes stationnant au champ de bataille de Jemmapes seront occupées aujourd'hui par les troupes afin d'empêcher toute manifestation. Dans les principales villes de Belgique, la garnison restera consignée toute la journée.

Le Mouvement gréviste

AUX MINES DE CARVIN

La compagnie concessionnaire des mines de Carvin, pour faire cesser les bruits qui circulent, a fait afficher, hier après-midi, que les concessions, précédemment consenties par le conseil d'Administration, étaient maintenues. Il n'est nullement question du retrait des livrets remis aux ouvriers.

Les Elections des Délégués mineurs

DANS LE NORD

Réunion à Dorignies

Samedi vers 5 heures, a eu lieu chez Deleau, une réunion des mineurs du bassin de l'Escarpelle. L'ordre du jour portait : « Les délégués mineurs. »

Cent *personnes seulement étaient présentes*, fait, fouvenons, a constaté le grand nombre d'abstentions. Il a parlé ensuite d'un mineur qui trahissait la cause commune en donnant des renseignements confidentiels aux employés des mines et à la police.

On a procédé après au choix des délégués et de leurs suppléants.

Ont été nommés à l'unanimité :

Fosse 4. — Délégué : Jouvenaux ; suppléant : Chique Marcel.

Fosse 5. — Délégué : Décatoire ; suppléant : Alfred Deleau.

Fosse 5. — Délégué : Cassse Adonis ; suppléant : Georges Rolland.

Les délégués ont fixé les dates des élections et les lieux où se feraient les opérations électorales pour chaque fosse.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Résultats des élections

Carvin, Fosses 1 et 2. — Electeurs inscrits, 387 ; votants, 288.

Cordier, délégué,	280	voix, élu.
Vilest, suppléant,	277	—

Liévin, Fosses 1 et 2. — Electeurs inscrits, 611 ; votants, 476.

Lamendin, secrétaire général du syndicat, délégué,	475	voix, élu.
Taffin, suppléant,	475	—

Liévin, Fosses 3 et 4. — Electeurs inscrits, 418 ; votants, 323.

Dernoncourt, délégué,	223	voix, élu.
Holland, suppléant,	223	—

Lens, Fosses 1 et 9. — Electeurs inscrits, 379 ; votants, 297.

Moncomble, président du syndicat, délégué,	206	voix, élu.
Dernoncourt, suppléant,	201	—

Lens, Fosses 8 et 10. — Electeurs inscrits, 400 ; votants, 216.

Gauthier, délégué,	214	voix, élu.
Dufour, suppléant,	214	—

Lens, Fosse 5. — Electeurs inscrits, 339 ; votants, 285.

Guffroy, délégué,	276	voix, élu.
Langlen, suppléant,	273	—

Courrières, Fosse 5. — Electeurs inscrits, 276 ; votants, 172.

Chopin, délégué,	166	voix, élu.
Dacreville, suppléant,	166	—

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Elections municipales complémentaires de Lambersart

Liste réactionnaire

	Lambersart	Canteleu	Total
MM. Bonte	143 voix	163	306 voix Elu.
Crépy	192 »	127	229 » Ball.
Taquet	148 »	150	298 » Elu.
Cousin	118 »	151	269 » Elu.
Delattre	118 »	147	265 » Elu.
Brisbart	117 »	148	265 » Elu.

Liste républicaine

	Lambersart	Canteleu	Total
Ont obtenu :			
MM. Bouthin	126 voix	92	218 v.
Cazier	127 »	90	217 v.
Deschesneaker	122 »	88	210 v.
Delsoin (Du Buc)	130 »	100	230 v.
Mollière	121 »	96	217 v.
Boucher	121 »	90	211 v.

Ces résultats sont dûs à la défection des uns et à l'indifférence des autres.

Il est curieux de constater que de Lille nous amis n'arrivent pas à s'unir plus sérieusement et se laissent encore influencer par de soi-disants républicains, tels que M. Taquet, qui ne craignent pas de venir sur aux plus acharnés adversaires de la République.

Chronique locale

ROUBAIX

Le punch de « la Roubaisienne » a ses concrits. — Nous promettions dans notre édition d'hier matin de revenir en détail sur la charmante fête organisée par la société de gymnastique « la Roubaisienne » et nous en sommes d'autant plus satisfaits que nous avons commis, sans le vouloir, plusieurs omissions que nous tenons à réparer.

Quel est celui de nos concitoyens qui, dans sa jeunesse, ne n'est pas rendu au Théâtre Desmettre et au théâtre de la rue du Fort pour assister aux représentations de drames et de vaudevilles joués par les marionnettes ; et qui ne se souvient pas de Jacques et de Morveux !!!

Ah ! le bon temps alors !

— Morveux, si ne n'restes po trinchquil, te vas avoir m'main sus l'orelle, disait Jacques lorsque Morveux taquinait son maître.

C'est un spectacle identique que nous a donné samedi à la « Roubaisienne », M. Bernard avec ses fantoches.

Le succès qu'il a obtenu a prouvé qu'il avait été bien inspiré en ajoutant ce numéro au programme.

Les Xylophones ayant fait défaut, M. Félix l'intuitable comique organisé a amusé le chorale *Orphée* qui a obtenu un succès de fou rire.

Nous devons également signaler M. G. Létrun qui a reçu sa part d'applaudissements dans son entrée comique avec M. Plateau.

Citons aussi la partie ingrate d'accompagnateur très bien tenue par M. Georges Delporte.

Après que le dévoué président, M. Achille Libouton, ait offert à MM. G. Pennel et Maillassoux, que la France qui leur accorda la plus généreuse hospitalité, les Belges habitant Paris affirment leur dévouement à la France, leurs esprits pour les menées aller mandes du gouvernement cesslaire de Léopold II de Saxe-Cobourg-Gotha et déclarent que si jamais un danger menaçait la France, ils seraient heureux et fiers de verser leur sang pour la défendre.

Bruxelles, 9 novembre. — Par ordre du gouvernement belge, les troupes stationnant au champ de bataille de Jemmapes seront occupées aujourd'hui par les troupes afin d'empêcher toute manifestation. Dans les principales villes de Belgique, la garnison restera consignée toute la journée.

« J'ons espérer, camarades, dit-il, que vous ferez votre devoir et servirez dignement notre patrie et que vous nous revivaient tous grades. Vous le savez, jusqu'à ce jour, tous ceux de la Roubaisienne qui ont terminé leur conscrit, ont servi avec des galons ; qu'il en soit de même de vous tous. »

M. G. Flambart, instructeur des conscrits, a répondu en leur nous qu'ils ne faillirent pas à leur devoir et qu'ils seront fidèles. Ils feront tous leurs efforts pour maintenir le renom de la *Roubaisienne* partout où ils seront.

Annonçons en terminant une nouvelle qui réjouira tous nos concitoyens, car elle les intéresse au plus haut point et elle est attendue impatiemment depuis longtemps. Le brave et digne président, M. Achille Libouton a obtenu la qualité de Français.

Tous, comme nous crieront : Bravo ! et Vive la République ! Achille Libouton a bien mérité d'elle en lui procurant chaque année de vigoureux et braves soldats.

L. DONVILLE.

Chiens ratiers. — Hier après-midi a eu lieu chez V. Mesplomb, au Trèbon, le renvoi de la partie de chiens ratiers du Wasquehal, le dimanche 26 octobre.

Wasquehal qui avait été vainqueur à l'attaque, a remporté le renvoi de rendage.

Voici les résultats de la partie :

1re paire : Dick, de Wasquehal, 150 ; Mascotte, de Roubaix, 17 s.

2e paire : Blanche, de Wasquehal, 37 s. ; Nana, de Roubaix, 48 s.

3e paire : Castor, de Wasquehal, 17 s. ; Mascotte, de Roubaix, 40 s.

4e paire : Jeanne, de Wasquehal, 25 s. 1/2 ; Black, de Roubaix, 24 s.

A chaque paire, chaque chien avait cinq rats à détruire, plus, le renvoi.

Après cette partie terminée, le chien Black, à M. Delplanke, a fait partir plusieurs pétards, ce qui a beaucoup amusé et étonné les spectateurs qui ne sont ensuite retirés sur faits d'avoir passé une heure très agréablement.

A. W.

Vol. — Deux agents de ronde dans la nuit du samedi 8 dernier étant en rondes à l'angle des rues Decrême et de Fenain trois jeunes gens dont l'un porta t sur l'épaule une poutre en bois de 3 mètres 30 de long.

Interrogés sur la provenance de cette poutre, ils ont déclaré qu'elle leur appartenait, qu'ils l'avait enc dans chez des parents, demeurant rue de la Broche-au-Bois.

Invités à se rendre avec les agents à l'adresse indiquée, ils ont alors cherche à tromper les agents : mais après un sommaire interrogatoire ils avouèrent avoir dérobée rue de Barbieux, chez M. Deroubaix, marchand de vieux métaux. Ce vol n'a pas grande valeur.

Ces trois jeunes voleurs ont été conduits au bureau du 3e arrondissement. Il faut espérer qu'une punition exemplaire leur sera infligée et donnera à réfléchir aux amateurs de bien d'autrui.

Ivresse. — Un rassemblement de plus de 200 personnes s'est formé ouvriers et patrons au boulevard de Belfort, autour de la nommée Florine Camille, 30 ans, née à Roubaix, demeurant rue Ste-Elisabeth, 30, qui étant en état d'ivresse, frappait à coups de pied, frère âgé de 27 ans, demeurant dans une voiture ambulante, en stationnement dans un terrain vague du boulevard de Belfort.

Il fallut l'intervention de plusieurs agents pour conduire cette digne élève de Bacchus au dépôt du 3e arrondissement.

Epaves. — Un porte-monnaie contenant une pièce d'argent et plusieurs bibelots relégient a été trouvé la semaine dernière par le jeune Emile Kerkove qui a déposé sa trouvaille au bureau du commissaire central où on peut le réclamer.

TOURCOING

La réglementation des heures de travail. — Aujourd'hui se tiendra à l'Hôtel-de-Ville une réunion des délégués ouvriers et patronaux qui doivent porter aux pouvoirs publics le vœu relatif à la réglementation et à la réduction à 10 heures de la journée de travail.

La date à laquelle la réunion se tiendra à Paris pour être entendue par la commission parlementaire, n'est pas encore définitivement fixée, nous pensons que voyage s'accomplira probablement dans le courant du présent mois.

Conscrits de Tourcoing. — *Classe 1889.* — Le conseil de revision s'occupe actuellement de la liste des jeunes gens de Tourcoing, conscrits de la classe 1889, dont les ordres d'appel sont à leur disposition, à la gendarmerie de Tourcoing, et l'affectation de corps de chacun d'eux.

Infanterie. — 9e à Toul : Désiré Verbrugghe, Emile Bauwens, Louis Bourgeois, Charles Christ, Jules Dubois, Jules Dumortier, Jules Leroy, Léon Paryschère, Louis Ghislain, Edouard Rouges, Emile Mortier, Arthur Quin.

20e à Rouen : Jules Bastenaire, Paul Corbut, Arthur Desurmont, Henri Prouvost, Henri Sergeant; 51e à Rouen : Désiré Bonte, 72e à Amiens : *Charles Catteau, Gustave Parts.*

91e à Mézières : Désiré Dupont, Gabriel Delbaeye, Fidèle Grimmonprez, Alphonse Lenaert, Henri Lampale, Louis Planckaert, Désiré Tranore.

106e à Châlons-sur-Marne : Etienne Leruste, Gilbert Mahieu ; 147e à Montmédy : *Henri Terrie*, François Bale, Henri Demouge, Gustave Debruyne, Henri Luyssis, Gustave Lesaffre.

148e à Verdun : Napoléon Bouvit, Henri Delannoy, Jules Dubosque, Adolphe Dupouchel, Alfred Dupont, Carlos Desroussaux, Jean-Baptiste Lambelin, *Emile Malfait, Florentine Piedanna, Henri* Pouvrat, Auguste Schellenbaile, Dolphin Sauvage, Emile Scalbert, Jules Vandemeilbrouck, Arthur Vanoverbeld.

149e à Verdun : Jacob Vercruysen, Fleurisse Vienne, Paul Vancorsches ; 150e à Louvy : Désiré *Dufrenoit, Louis Dulcroix* ; 159e à Verdun : Hilarion Forrette.

150e à Louvy : Jules Vanoverschelde ; 153e aux forts de Paris : Arthur Carrette, Auguste Dehuyser, Augustin Flachaire, Cyrille Frachoulin, Joseph Vandekerkove, Charles Verfaillie ; 154e à Commercy : Henri Delcourt, Pierre Lefebvre, Valery Vancoisteneer.

156e à Lérouville : Louis Blondel, Paul Florin, Alphonse Laddens, Henri Malfait, Désiré Thiberghien.

160e à Perpignan : Alphonse Adrgas, Henri Dedéka, Bernard Maulat, François Tiberghien, Alphonse Vancoille, Constant Wagnon.

163e à St-Denis : Hippo'yte Duforest, Henri Dumortier, Jules Gaemynck, Paul Montaigne, Charles Motgy.

Cavalerie. — 10e hussards à Sezanne : Ernest Maquinay, Henri Vanbroute, René Vandamme.

1er chasseurs à Melun : Alfred Delcoulleirie.

Chasseurs à pied. — 3e à Amiens : Désiré Boucche, Louis Cotteau, Charles Druez, Adolphe Desjochers, Jules Legrand, Arthur Poriaee, Moise Pouy, J.-B. Gieu, Arthur Wynckel ; 1er à Epinay : Charles Noël, Léon Raffin.

Génie. — 5e à Versailles : J.-B. Paco ; 3e à Arras : Charles Cuvelier ; 5e à Versailles : Albert Dutat, Emile Destombes ; 3e à Arras : Auxeime Florin, Hector Yesnyer ; 3e batterie de forteresse à Verdun : Georges Trentesaux.

Marine. — Artillerie : Amédée Leriche, Joseph Lemaire, Alphonse d'intendance : Léon Lepetre, Richard Liéar, Jean Simar, Achille Surmont, 1er régiment d'artillerie : Henri Welcomme ; 1er régiment d'infanterie de marine : Gustave Tiaeghe, J.-B. Billet ; artillerie : Désiré Clayes, Auguste Custelain, Raymond Gouvron, Victor Gorrion.

1er régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg, J.-B. Cau ; 1er régiment d'infanterie de marine, à Lorient : Alphonse Bonte, Jules Dumortier ; 1er régiment d'infanterie de marine, Paul Dervaux, Désiré Delcoix, Désiré Deprocat, Henri Dhelf, Modeste Dhondt.

Marcq-en-Barœul. — Edouard Catrix, régiment artillerie de marine ; Henri Lefebvre, 3e régiment de tirailleurs ; Joseph Dupouchel, 1er régiment d'infanterie de marine, Cherbourg ; Louis Margis, 159e régiment d'infanterie, Lérouville ; Etienne Vanbelle, 36e d'infanterie, Toul ; Paul Denis, id. ; Gustave Wagnon, id. ; François Plasman, 117e d'infanterie, Montmédy ; Alexandre Bost, id. ; Jean De Blauwe, 153e d'infanterie, Commercy ; Jules Dufloo, 163e d'infant., St-Denis.

Pierre Quivrin, 15e d'infanterie Verdun ; Emile Delpierre, id. ; Alphonse Gewaert, id. ; Longwy ; Cyriaque Bonte, id. ; Jean Dupuis ; De Bruyne, 126e id. forts de Paris ; Victor Menu, id. ; Paul Lebouucq, 1er chasseurs à cheval, Melun ; Gustave Corlé, 148e d'infanterie, Verdun ; Gustave Verstraetin ; Florimond Lelong ; 8e chasseurs à pied, Amiens ; Emile Bonte, id. ; Prosper Pansel, 106e, Châlons-sur-Marne.

Mouveaux. — Louis Desbouvries, 26e d'infanterie ; Jean Meunier, 145e à Verdun ; Arthur Verbouest, 3e génie à Arras ; Julien Dellorierie, 8e chasseurs à cheval à Bar-le-Duc ; Georges Dujardin, 30e d'infanterie, Rouen.

Bondues. — Zéphirin Dujardin, 3e génie, Versailles ; Auguste Rouze, 1er d'infanterie, Montmédy ; Julien Dupuis, 3e régiment d'infanterie, Cambrai ; Emmanuel Trachat, 8e chasseur à cheval, Bar-le-Duc ; Alfred Vandamme, id. ; Bernard Delcourt, 23e d'infanterie, Toul ; Henri Blondeau, 159e d'infanterie, Lérouville.

Neuville-en-Ferrain. — Alfred Grimonprez, 1er bataillon de chasseurs à pied, Epernay ; Alfred Dhallewin, 116e d'infanterie, Verdun ; Emile Vandebrouck, 106e d'infanterie, forts de Paris ; Désiré Boulque, 148e d'infanterie, Verdun ; Florent Viel, 22e régiment de dragons, St-Omer ; Charles Turcq, 72e d'infanterie, Aire.

La fraude sur le beurre. — A la suite de nombreuses plaintes, parvenues à l'administration municipale, sur la mauvaise qualité de produits mis en vente sous le nom de beurre, les différents marchands ont été donnés en vue de sévir vigoureusement contre les marchands peu scrupuleux qui se livrent à la fraude sur une vaste échelle.

En exécution de ces ordres, M. le commissaire de police du 2e arrondissement a prélevé samedi chez différents marchands du quartier des Phalempins, des échantillons des marchandises mises en vente sous la marque beurre.

Ces échantillons mis en pots cachetés et étiquetés vont être envoyés à Lille et soumis à la vérification d'un chimiste expert désigné à cet effet.

Il n'est vraiment pas trop tôt que l'on songe enfin à mettre la population à l'abri des agissements frauduleux de nombreux marchands sans vergogne.

Ce n'est pas seulement la population qui sera heureuse d'être protégée, mais encore les marchands honnêtes, qui jusqu'ici ont reculé devant les moyens employés par leurs concurrents.

Un marchand a tenu à M. le commissaire de police le langage suivant : De père en fils, depuis plusieurs générations, nous faisons le commerce de beurre. Toujours nous avons été loyaux et avons tenu à livrer une marchandise pure. Mais il n'est plus possible aux marchands consciencieux d'arriver. La concurrence redoutable que leur font les marchands qui vendent des produits audacieusement falsifiés nous placent dans une double alternative : ou cesser notre commerce, ou nous mettre à faire comme eux.

La meilleure démonstration, M. le commissaire, disait ce même marchand, est celle-ci : Nous manquons de l'argent et il est certains marchands qui, bien que faisant le commerce depuis un petit nombre d'années, ont réalisé des bénéfices leur permettant d'acquérir de nombreux immeubles.

Conclusion : Il est temps et grand temps que l'on sévise.

On se demande même comment il a fallu que les malheureux consommateurs dénoncent la situation intolérable actuelle pour que l'on y décide.

Quelques de fois déjà n'avons-nous pas demandé la création d'un laboratoire municipal qui permettrait à chacun de s'assurer de la valeur des produits divers de consommation achetés souvent très chers et qui sont falsifiés dans des proportions véritablement inquiétantes.

Plainte pour violation de domicile. — Rue des Phalempins, 40, habite une dame V..., cabaretière. Elle loue la maison à un brasseur et ce brasseur a loue lui-même au sieur G..., boucher, même rue.

Depuis, sous les locataires, G... s'était toujours servi pour son usage personnel d'un hangar dépendant de cette maison.

Mme V... trouve que l'usage de ce hangar lui convient pour elle et pour l'avoir débarrasser des objets qu'il renfermait qu'elle plaça dehors, elle barricade soigneusement la porte à l'intérieur.

Quand G... vint pour entrer, il n'y fit pas venir. Il se mit à la recherche de deux ouvriers, qui, armés d'outils, attaquèrent la porte et la mirent en morceaux. Intimidés *du bruit*, Mme V..., arriva pour défendre l'entrée.

Les tentatives pour faire sauter la porte n'eurent pas moins, les opposant la résistance Mme V... fut blessée à l'avant-bras gauche.

Un incident comique mit fin à la scène.

Lorsque la porte fut à demi entrouverte Mme V... passa sa tête dans l'ouverture et G... qui se trouvait de l'autre côté fut pris de fou rire et s'enfuit.

Les deux ouvriers prétendent que Mme V... était armée d'une fourche, mais ce point n'est pas établi.

Quoi qu'il en soit plainte a été portée par Mme V... contre G..., pour violation de domicile.

M. le commissaire du 2e arrondissement instruit cette affaire.

Récompenses honorifiques. — Nous sommes heureux de voir signaler au bulletin de l'enseignement primaire, parmi les récompenses honorifiques, deux noms qui ont toutes nos sympathies.

M. Bouillez, instituteur, rue du Flocon, Mlle Lecoute, institutrice, rue des Orphelins, ont obtenu une médaille de bronze. Nous leur offrons nos sincères félicitations.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de la semaine du 3 au 8 Novembre 1890

Soie.		414	
Laine peignée	153	86,840	
Laine filée.	200	71,000	
Blousses .	8	14,907	
Coton.	39	23,500	
Totaux.	404	370,323	

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	89,750
Reçus à livrer	23,500
Arrivages directs p. v. ferrée	1,675
Total	114,925

Conditionnements	1,604	
Timbrages	1,617	3
Décreusages et lavages	13	

Le directeur-bibliothécaire,
Alf. Cammaerts.

Spasmes et Vapeurs

Ces maladies féminines qui se manifestent par des douleurs insupportables ; irrégularités, frissons, surexcitation, étouffements, pâles couleurs, etc. doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux deux jus d'herbes. Cet incomparable dépuratif vegétal chasse les billes, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre